

**Notaire.be lance le simulateur d'héritiers
grâce à ce nouvel outil en ligne, le citoyen peut découvrir qui sont ses héritiers**

Grâce au Simulateur d'héritiers, le citoyen découvre de manière simple et claire qui sont ses héritiers selon le droit successoral belge. L'outil peut s'avérer particulièrement utile dans des situations familiales complexes. Mais même les personnes en cohabitation de fait, célibataires ou sans enfants pourraient être surprises par les réponses fournies par le Simulateur d'héritiers.

Comment fonctionne notre droit successoral ?

« Lorsqu'on parle d'héritiers, la plupart des gens pensent d'abord à leur partenaire ou à leurs enfants, explique Anne Wuilquot, notaire, porte-parole de [notaire.be](https://www.notaire.be) et présidente de [Fednot](https://www.fednot.be). Mais que se passe-t-il si vous vivez en cohabitation de fait ou si vous n'avez ni partenaire ni enfants ? Plus la situation familiale est complexe, plus les règles relatives à la succession le sont également. Pensons notamment aux familles recomposées. »

Quelle que soit votre situation familiale, le [Simulateur d'héritiers](#) met le citoyen sur la bonne voie. Après avoir introduit quelques données de base concernant la composition de sa famille, il obtient immédiatement un aperçu des personnes ayant droit à une part de sa succession. Le résultat peut être téléchargé ou imprimé au format PDF.

Informations de première ligne sur les successions

Les utilisateurs de l'outil constateront que certains héritiers ont, dans tous les cas, droit à une part de la succession. Des notions telles que « pleine propriété » et « usufruit » sont clairement expliquées. Les utilisateurs peuvent également consulter les taux applicables aux héritiers concernés.

« Le [Simulateur d'héritiers](#) complète parfaitement nos outils en ligne, tels que les [modules de calcul](#) très utilisés sur [Notaire.be](https://www.notaire.be) et [StartMySuccession](https://www.startmysuccession.be), un site internet pratique destiné aux personnes qui veulent organiser ou gérer, étape par étape, une succession, estime Jan Sap, CEO de Fednot. Sur le terrain, les notaires ont la nette impression que les Belges sont souvent insuffisamment informés sur leur droit successoral. C'est précisément pour cette raison que nous avons développé cet outil accessible. Il permet aux citoyens de faire des choix éclairés en matière de répartition de leur patrimoine. »

Satisfait du résultat ou besoin d'aménager la situation ?

Le Simulateur d'héritiers offre rapidement une vision claire basée sur la situation familiale de celui ou celle qui introduit les données. Si la répartition légale de la succession convient à celui qui a consulté le Simulateur d'héritiers, il ne doit rien entreprendre. En revanche, s'il souhaite déroger au régime légal, il peut, par exemple, choisir de rédiger un testament.

« Votre notaire sera à l'écoute de vos souhaits, vous expliquera vos options et vous donnera des conseils personnalisés, poursuit Anne Wuilquot. Outre le testament, les couples mariés peuvent également adapter leur contrat de mariage afin d'y intégrer une protection supplémentaire. Nous constatons que de plus en plus de personnes prennent des mesures à temps pour planifier leur

succession. Cela peut aussi prendre la forme d'une donation. Les considérations fiscales jouent certainement un rôle, mais organiser les choses à l'avance procure surtout une tranquillité d'esprit au sein des familles. »

Découvrez le Simulateur d'héritiers sur [Notaire.be](https://www.notaire.be).

À propos du notariat en Belgique

Chaque année, 3,5 millions de citoyens frappent à la porte des études notariales à des moments importants de leur vie. Ils bénéficient de conseils indépendants et sur-mesure pour vivre ensemble en toute confiance, acheter un logement, créer leur propre entreprise ou préparer un héritage. Pour obtenir plus d'informations - telles que des FAQ, des modules de calcul et des vidéos sur les moments clés de la vie des citoyens – rendez-vous sur <https://www.notaire.be>

À propos de Fednot:

Le réseau de 1.098 études notariales compte 1.788 notaires et 9.263 employés. Ensemble, ils traitent plus de 1.175.000 actes par an. Fednot soutient les citoyens et les entreprises en leur fournissant des conseils juridiques, de la gestion, des solutions IT, des formations et des informations pour le grand public.

www.fednot.be

Point de contact presse

Basile Vellut

Communication externe Fednot

0476/28.13.89

basile.vellut@fednot.be